

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00019**

**ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE MONTREYNAUD**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 52

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Eric BERLIVET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 23 janvier 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20200116-0202000190

DATE D'APPÊCHAGE: 23 janvier 2020

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020**

### **ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE MONTREYNAUD**

Le quartier de Montreynaud à Saint-Etienne est classé en QPV au titre du contrat de ville et en quartier d'intérêt national au titre du nouveau programme national de rénovation urbaine.

En 2015, les partenaires institutionnels ont décidé d'engager une démarche de construction d'un nouveau projet d'animation de la vie sociale sur le quartier de Montreynaud. Un bureau d'étude a été missionné afin de mettre en place un travail participatif devant aboutir à des propositions d'actions et d'organisation sur différents champs du développement social répondant aux besoins du quartier. Cette démarche a débouché sur un projet d'Animation de la Vie Sociale à Montreynaud.

Le projet repose sur 3 idées fortes :

- une pluralité d'acteurs sur le quartier à conforter dans leurs missions et à coordonner ;
- une offre sur les différents champs thématiques à ouvrir sur l'ensemble du quartier ;
- une plus grande place à donner aux initiatives des habitants.

Il est articulé autour de 4 thématiques d'intervention ayant chacune une structure pilote en charge de développer des actions :

- La politique jeunesse 16-25 ans (Sauvegarde 42) ;
- L'offre de loisirs enfance-jeunesse pour les 3/12 ans (Pupilles de l'Enseignement Public - PEP 42) ;
- La maîtrise de la langue et l'intégration (PIMM'S) ;
- Le vivre ensemble (Collectif habitants « Vivre ensemble à Montreynaud »).

Dans la perspective de coordonner les volets thématiques portés par chaque acteur et fédérer un projet d'ensemble, il est proposé de créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP). La forme du GIP « Développement et Animation de la Vie Sociale » (DAVS à Montreynaud) doit permettre de garantir une gouvernance partagée du projet par les pilotes et les institutions.

L'objectif est que le GIP obtienne un agrément de centre social afin de pouvoir bénéficier de subventions de la CAF sur le projet global. Il portera également les 3 postes nécessaires à la mise en œuvre de quatre différentes missions : direction/coordination, référent adultes/habitants, référent familles, accueil.

Saint-Etienne Métropole est sollicitée au titre de sa nouvelle compétence « prévention spécialisée ». En effet dans le cadre de ce projet, sur le volet pépinière jeunesse/tranche 18-25 ans, il est envisagé la mise en place d'actions innovantes reposant sur une intégration très forte des professionnels de la prévention spécialisée avec les acteurs du quartier.

Il est proposé que Saint-Etienne Métropole fasse partie des membres fondateurs au côté de la Ville de Saint-Etienne, de l'Etat, du Conseil Départemental de la Loire, de la Sauvegarde 42, des PEP 42, du PIMM'S , et du Collectif Vivre Ensemble à Montreynaud.

Les principaux engagements attendus des membres du GIP sont les suivants :

- participer aux différentes instances et aux décisions du GIP DAVS de Montreynaud ;
- participer à l'animation de l'activité du groupement ;
- participer annuellement et dans les délais requis à la fixation du budget du groupement et à un niveau de participation aux ressources correspondant aux besoins de sa réalisation ;
- les ressources du groupement comprennent des contributions financières des membres et la mise à disposition de personnel ;
- les membres du GIP DAVS sont tenus aux dettes du groupement à proportion de leur contribution aux charges du groupement. Les membres du GIP DAVS ne sont pas solidaires à l'égard des tiers.

La valorisation annuelle du temps passé pour le suivi des activités du GIP par les services métropolitains ne justifie pas de contribution financière directe de la Métropole au fonctionnement de la structure.

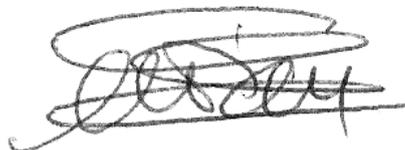
La convention constitutive du GIP AVS de Montreynaud est jointe en annexe de ce rapport.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la participation de Saint-Etienne Métropole au collège des financeurs du GIP DAVS de Montreynaud,**
- **approuve la convention constitutive du GIP et autorise sa signature par Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité,**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**